

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** **Contra Insect Fliegenspray****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Biocide**1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Leu & Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

Service chargé des renseignements:

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45

e-mail: stucki@leugygax.ch

pendant des heures de bureau

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou de la préparation****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

Nom du produit: *Contra Insect Fliegenspray*

(suite de la page 1)

*Attention! Récipient sous pression.***· Système de classification:***La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.***· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***· Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:***Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes <5% n-hexane***· Mentions de danger***H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.**H315 Provoque une irritation cutanée.**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Conseils de prudence***P102 Tenir hors de portée des enfants.**P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.**P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.**P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.**P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.**P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.**P273 Éviter le rejet dans l'environnement.**P280 Porter des gants de protection.**P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.**P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.**P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.**P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.***· Indications complémentaires:***SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.*

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

Nom du produit: *Contra Insect Fliegenspray*

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	30-50%
CAS: 9210-24-6	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes <5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	30-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-20%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-10%
CAS: 26046-85-5	3-phenoxybenzyl(1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,079%
CAS: 89997-63-7	Chrysanthemum cinerariaefolium, Extrait ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	0,777%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

Nom du produit: *Contra Insect Fliegenspray*

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Moyen d'extinction pour les grands feux:
Mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications**
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Lors de la manipulation / application, observer les instructions du produit.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

 Nom du produit: **Contra Insect Fliegenspray**

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 Exigences particulières pour les systèmes et appareils électriques.
 Mesures contre la charge électrostatique
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
 Si nécessaire; Limites de quantité en fonction des conditions de stockage
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 Sans autre indication, voir point 7.

 · **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 n-Butane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

74-98-6 propane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

75-28-5 isobutane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 700* mg/m ³ , 100* ppm Valeur à long terme: 350* 5 e** mg/m ³ , 50* ppm SSc; *Dampf, **Aerosol
--------------	---

89997-63-7 Christanthemum cinerariaefolium, Extrakt

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ S;
--------------	--

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

Nom du produit: *Contra Insect Fliegenspray*

(suite de la page 5)

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Pas nécessaire.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

Forme: Aérosol

Couleur: Jaune

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion: Non déterminé.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

Nom du produit: **Contra Insect Fliegenspray**

(suite de la page 6)

· Point d'éclair	-60 °C
· Température d'inflammation:	>200 °C
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,0 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	4.800 hPa
· Densité à 20 °C:	0,61 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible.
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	97 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Stable pour un minimum de 2 ans sous les conditions recommandées de stockage et de manipulation (voir section 7).
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

 Nom du produit: **Contra Insect Fliegenspray**

(suite de la page 7)

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
9210-24-6 Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes <5% n-hexane

Oral	LD50	>5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.920 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	25,2 mg/l (rat)

 · **Effet primaire d'irritation:**

 · **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

 · **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

 · **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

 · **12.1 Toxicité**

 · **Toxicité écologique:**
9210-24-6 Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes <5% n-hexane

EL50	3 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
	30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72 h)
LL50	11,4 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)

 · **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Effets écotoxiques:**

 · **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

 · **Autres indications écologiques:**

 · **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

Nom du produit: **Contra Insect Fliegenspray**

(suite de la page 8)

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
voir vers le bas

· **Code déchet:** 20 01 19 Déchets municipaux et industriels (pesticides).

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Élimination selon les règlements officiels

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG** AÉROSOLS (Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-alkane, Isoalkane, Cyclene < 5% n-hexan, 3-phenoxybenzyl(1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl) cyclopropanecarboxylate), MARINE POLLUTANT

· **IATA** AÉROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 2 5F Gaz.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11


Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

Nom du produit: *Contra Insect Fliegenspray*

(suite de la page 9)

· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cyclènes <5% n-hexane Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS:	Attention: Gaz. - F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2
· IMDG	
· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

CH/FR

(suite page 11)

Nom du produit: *Contra Insect Fliegenspray*

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
E2 Dangers pour le milieu aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit
- **Contact:**
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.02.2020

Numéro de version 3

Révision: 18.02.2020

Nom du produit: *Contra Insect Fliegenspray*

(suite de la page 11)

*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**NOEC: No Observed Effect level Concentration**LOEC: Lowest Observed Effect Concentration**ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate**EC₅₀: half maximal effective concentration**Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1**Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1**Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

CH/FR